

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 21 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15 SEPTEMBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE (jusqu'à 19h45, présente pour la délibération N°2) - Mmes Marie-Josée HENRARD - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Eric DARRIERE

POUVOIRS :

- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE (jusqu'à 19h45 présente pour la délibération N°2)
- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme le MAIRE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE : ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du développement de l'enseignement des pratiques artistiques, la Ville de Dax souhaite acquérir pour le Conservatoire des instruments de musique en complément de son parc instrumental existant.

Il est donc proposé d'acquérir les instruments détaillés dans la liste jointe en annexe.

Le coût de cette acquisition s'élève à 3 974,00 € TTC, soit 3 311,66 € HT. Une subvention peut être sollicitée auprès du Département des Landes au titre de l'aide pour l'acquisition de matériel musical à hauteur de 45 % du coût HT de l'achat.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES 4 996,00 €
Acquisition HT 4 162,09 €
TVA 832,41 €

RECETTES 4 996,00 €
Département des Landes 1 873,00 €
Ville de Dax 3 123,00 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la Ville, exercice 2017, chapitre 21 article 2188 P16021 311 CULT.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE l'acquisition des instruments listés en annexe,

SOLLICITE une subvention à son taux maximum auprès du Département des Landes,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170921-3-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 22 Septembre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».